

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU –
OPERATION
«CŒUR DE
VILLE » N°2018-
11 –
ATTRIBUTION
DE
SUBVENTIONS
AUX
« PROPRIETAIRES
OCCUPANTS »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé par délibération du
Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012, d'engager une Opération
Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
(OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary.

Cette opération menée par la Ville en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le
Département, conformément à la convention d'opération signée le 31 octobre
2012, a débuté en novembre 2012 pour une durée de 5 ans. Le suivi –
animation a été confié au Cabinet URBANIS.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a mis en place un dispositif d'aides
financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par
l'ANAH et des primes complémentaires « primo accédant », « sortie vacance »,
« contribution au programme habiter mieux » afin d'inciter les propriétaires «
bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé
à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite
de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné, sur la base des
factures acquittées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer la subvention au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 5 juillet 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire occupant dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2018 » de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018
Par publication le : 17 JUIL. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-165-DE

ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

propriétaire	adresse des travaux	travaux et honoraires		commission agrément	subvention accordée (€)					
		nature	cout		dépense HT subventionnée par l'ANAH	partenaires	taux	plafond	subvention	total
CABALLOL Denis BAYONNE TCHICAYA Diane	12 rue de la Prairie <i>péninsule incitatif</i> TM Programme <i>Habiter</i> Mieux	Remplacement menuiseries, chauffage	20 109,33 € HT 21 109,35 € TTC	20 109,00 € Plafonnée à : 20 000,00 €	31/03/2017	Subvention ANAH	50 %	20 000	10 000,00	12 000,00
					-	Prime « Habiter Mieux »	10 %	2 000	2 000,00	
					-	Subvention Département	15 %	2 250	2 250,00	2 450,00
					-	Prime « Habiter Mieux »		200	200,00	
				-	Eco-chèque Région Occitanie	-	1 500	1 500,00	1 500,00	
				24/05/2017	Subvention à régler par la Ville	-	-	0,00	1 000,00	
					Prime « Habiter Mieux »	-	-	1 000,00		
									16 950,00	